



REPUBLIQUE FRANCAISE

## CONVENTION D'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR ETRANGER

En vue de l'admission au séjour en France en qualité de « scientifique » d'un étranger non ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, invité par un organisme français agréé à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire (en application de l'article L.313-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Cadre A	Informations relatives à l'organisme d'accueil agréé
<b>L'organisme désigné ci-après :</b>	
Dénomination (en lettres capitales) : ..... <b>UNIVERSITE DE LORRAINE</b> .....	
Statut Juridique : Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel.....	
Code SIREN ou SIRET de l'établissement d'accueil : ..... SIRET 130 015 506 00012.....	
Responsable du projet de recherche ou d'enseignement universitaire:	
Nom (Mme, Mr) .....	Prénom : .....
Adresse de l'unité ou centre de recherche ou d'enseignement d'accueil : .....	
.....	
Code postal	Commune / arrondissement
Fait à ..... le.....	
Signature du responsable du projet	Cachet de l'organisme
<b>date ,signature et cachet (composante, labo ou collegium) impératifs</b>	
<b>Représentant de l'organisme, responsable de l'accueil ci-après dénommé « le référent »:</b>	
Nom (M, Mme, Mlle) : ...MUTZENHARDT..... Prénom : ...Pierre.....	
Qualité (Président, Directeur, etc.) : ....Président de l'Université de Lorraine.....	
<b>Certifie accueillir en qualité de chercheur ou d'enseignant chercheur,</b>	
Nom (M, Mme, Mlle)..... Prénom : .....	
<b>qui justifie des ressources requises pour couvrir ses frais de séjour en France et son rapatriement dans son pays d'origine</b>	
<b>et s'engage à ce qu'il bénéficie d'une couverture santé pour la durée de son séjour ainsi que d'une couverture contre les accidents qui pourraient survenir à l'occasion de son travail de recherche ou d'enseignement au sein de l'organisme d'accueil. en application de l'article 6 de la directive n°2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique</b>	
<b>joindre impérativement à la convention d'accueil un justificatif de financement, avec le montant mensuel (minimum 615€/mois pour 1 personne seule)</b>	
<b>+ demander attestation d'assurances à l'invité (ou consulter le centre Euraxess)</b>	
<b>Le référent, responsable de l'accueil du chercheur ou de l'enseignant chercheur, atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce document :</b>	
Fait à ..... le.....	
Signature du référent responsable de l'accueil	Cachet de l'organisme
<b>seul le Centre Euraxess valide le projet et met à la signature du Président + visa Préfectoral</b>	

La loi 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés s'applique aux renseignements contenus dans ce formulaire et garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture de votre département de résidence.

